

Ingénieur(e) de recherche

Qu'est-ce que c'est ?

L'ingénieur de recherche participe à la mise en œuvre des activités de recherche, de formation, de gestion, de diffusion des connaissances et de valorisation de l'information scientifique et technique incombant aux établissements où il exerce. À ce titre, il peut être chargé de toute étude ou mission spéciale ou générale. Il peut assumer des responsabilités d'encadrement, principalement à l'égard du personnel technique.

Qui recrute ?

Dans le secteur public, les ingénieurs de recherche pourront intégrer les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche. Aussi, ils peuvent intégrer le secteur privé, en laboratoire ou entreprise.

Comment ?

La formation requise est d'obtenir un master en écologie, sciences de l'environnement puis un doctorat. Par la suite, il devra concourir pour obtenir des postes dans la fonction publique.

Après ?

L'ingénieur de recherche pourra, avec de l'expérience, évoluer vers des postes à responsabilité tels qu'enseignant-chercheur.

Compétences

Travail en équipe

Oralité

Terrain

